

# STANDS MOBILES

## TÉLÉCABINES

### PROJET DE TRANSPORT PAR CÂBLE

La Buttinière-Palmer ↔ Achard

## COMPTE-RENDU DE LA SEMAINE 4

Du lundi 19 décembre au lundi 26 décembre inclus

Tout au long de la démarche de concertation, de nombreux stands mobiles se tiendront sur les lieux de vie du quotidien pour aller à la rencontre des habitants, salariés, commerçants et usagers du territoire.

Les personnes rencontrées pourront :

- consulter les informations liées au projet (les mêmes que celles disponibles sur ce site internet) ;
- exprimer leur contribution grâce à un questionnaire rapide à remplir.

Chaque semaine, consultez le bilan des stands mobiles, à la fois quantitatif (chiffres clés de la participation) et qualitatif (intérêt et connaissance du projet).

### LE CALENDRIER DES STANDS DE LA SEMAINE

Stand 1	<b>Mercredi 21 décembre De 14h à 16h</b>	Maison Ecocitoyenne (en parallèle de l'exposition de télécabines)
Stand 2	<b>Mercredi 21 décembre De 16h30 à 18h30</b>	Lignes de tramway A et B

## BILAN QUANTITATIF

**2** stands réalisés lors de cette quatrième semaine de concertation autour du projet de télécabines porté par Bordeaux Métropole.

**99** personnes ont échangé avec les animateurs des stands organisés.

## BILAN QUALITATIF

Les personnes rencontrées sur les stands mobiles ont échangé avec les animateurs présents autour du fonctionnement du transport par câble, le projet et les tracés envisagés mais aussi autour de l'usage pratique de ce nouveau mode de transport si celui-ci voit le jour.

### Voici les principales questions posées :

*> Pourquoi deux cabines sont exposées et quelle est la différence entre les deux cabines ? Pourquoi sont-elles exposées devant la Maison Ecocitoyenne ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : L'exposition

Les cabines présentées sur les quais constituent les deux extrêmes de la technologie des télécabines retenues dans le cadre de ce projet. Elles sont exposées à titre d'exemples à proximité de la Maison Ecocitoyenne dans laquelle est organisée une exposition ayant pour vocation de donner des éléments d'information sur le projet en complément du dossier de concertation.

*> Quelle sera la fréquence des cabines en station ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : La fréquence des cabines en station est estimée entre 40 secondes à 1 minute 30 selon les technologies et le tracé retenu.

*> Est-il possible d'embarquer avec un vélo ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : Il sera possible d'embarquer des vélos à bord des cabines. Le nombre de vélos dépendra de la technologie retenue et des règles d'usage qui seront définies ultérieurement

*> Un ticket TBM permet l'utilisation de la télécabine ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : La télécabine sera certainement intégrée au réseau TBM. Ainsi, la tarification devrait être identique aux bus et tramways.

*> Quelle est la date de mise en service ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : Une fois la concertation terminée (13 février 2023), Bordeaux Métropole pourra dresser un bilan et en tirer des leçons sur la poursuite du projet. A l'issue de cette phase, des études techniques (sur le tracé choisi par la concertation) seront réalisées jusqu'en 2025. Un temps de concertation

règlementaire (enquête publique) sera mis en place avec la population en 2026 afin de déclarer ou non le projet d'utilité publique. Si le projet est déclaré d'utilité publique, les travaux pourraient commencer en 2027 pour une mise en service en 2028.

*> Est-ce que l'opinion des habitants compte réellement ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : L'article L.121-15-1 du Code de l'environnement précise bien que la concertation préalable permet de débattre :

- De l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet ;
- Des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire ;
- Des solutions alternatives, y compris pour un projet, de l'absence de mise en œuvre ;
- Des modalités d'information et de participation du public après concertation préalable.

Bordeaux Métropole s'est donc engagée dans une démarche de concertation avec garant nommé par la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) chargé de garantir le droit à l'information et à la participation et veiller au bon déroulement de la concertation pour :

- Déployer un dispositif informatif, pédagogique et participatif autour du projet
- Recueillir, synthétiser et analyser les avis, les propositions et les contributions des habitants et usagers
- Retirer les enseignements de la concertation pour alimenter les décisions et éclairer les avis pour la suite du projet.

*> Pourquoi ce projet ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : Le Transport par câble est une composante du Schéma des Mobilités global voté par Bordeaux Métropole en septembre 2021. Il participe à améliorer le maillage du réseau de transport en commun de la métropole, en particulier les liaisons transversales entre les 2 rives, nécessaire au regard de l'augmentation des flux de voyageurs attendus.

*> Où en est Bordeaux Métropole dans l'élaboration de ce projet ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : Le projet n'est à ce jour pas acté. En effet, conformément à l'article L121-15-1 du code de l'environnement, la concertation préalable permet de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques principales du projet ou des objectifs et des principales orientations du plan ou programme, des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ainsi que de leurs impacts significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire. Cette concertation permet, le cas échéant, de débattre de solutions alternatives, y compris, pour un projet, son absence de mise en œuvre. Elle porte aussi sur les modalités d'information et de participation du public après la concertation préalable. A l'issue de laquelle, Bordeaux Métropole publiera une décision dans laquelle il tirera les enseignements de la concertation sur la base du bilan de la garante désignée par la CNDP.

*> Les cabines seront-elles chauffées ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : Les modalités techniques (ventilation ou chauffage) seront étudiées ultérieurement.

*> Pourquoi ce secteur ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : Ce projet dessert des secteurs variés comprenant habitations, activités économiques et équipements à la fois en rive gauche et en rive droite. Il permet de faciliter les échanges entre des secteurs résidentiels et des secteurs d'emplois, sur des zones en pleine mutation (Bassins à Flot, Brazza, Lissandre, Palmer, Buttinière) avec une forte augmentation attendue d'habitants (+30% d'ici à 2030) et du nombre d'emplois (+23% d'ici à 2030).

*> Est-ce que la télécabine fonctionnera en soirée ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : La télécabine sera certainement intégrée au réseau TBM. Ainsi, la plage horaire devrait être identique aux tramways.

*> Quel est le coût du projet ?*

Réponse de Bordeaux Métropole : Le coût du projet dépendra du tracé retenu et de la technologie des cabines. L'estimation des coûts de chaque variante est précisée dans le dossier de concertation.

Les stands mobiles en images ...

